

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>8<sup>ème</sup></b>
Nom de site	HOICHE	Numéro	7510057838
Adresse du site	<b>16, avenue Hoche</b>	Hauteur	R+8 (28.20m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ce projet consiste à déployer 2 antennes AEQEI entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 2G/3G/4G/5G NR2100 et 5G NR3500</b>		
Complément d'info	2 antennes sur 2 azimuts ; Bouygues présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>31/10/2022</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>04/11/2022</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>31/11/2022</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 2 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 30° et 120°.		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100):</b> 30° <5V/m - 120° <4V/m <b>5G (3500) :</b> 30° <5V/m - 120° <3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	<b>32.95m</b>		

#### Incidence visuelle

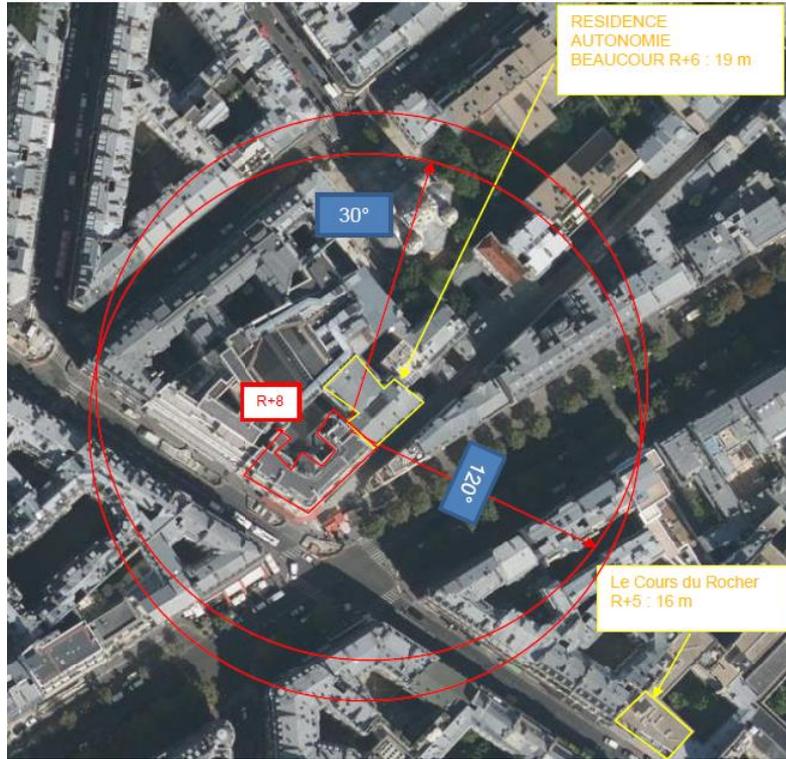
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 2 nouvelles antennes entrelacées à faisceau fixes (2G/3G/4G/5G) et à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz).
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

#### **Date :**

#### **Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

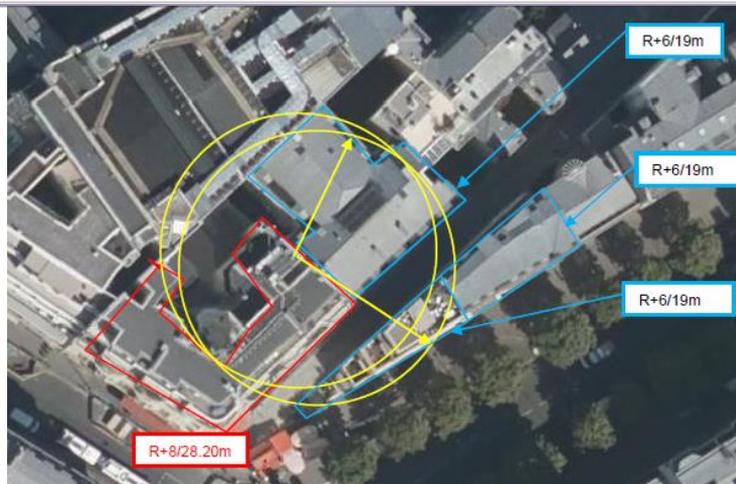
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
RESIDENCE AUTONOMIE BEAUCOUR	3 AVENUE BEAUCOUR	19m	Non	12m	1.833 V/m
ECOLE PRIMAIRE	230 rue du Faubourg Saint Honoré	16m	Non	100m	0.717 V/m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 30°	Azimut 120°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m
<b>Hauteur</b>	27.5 m	23.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

i. Azimut 30°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 27.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 30°	Azimut 120°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m
<b>Hauteur</b>	29.5 m	26.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

ii. Azimut 30°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 29.5 m .



## Vue des Antennes Avant/Après

PHOTO 1/ Après travaux

Les antennes non visibles depuis la rue



## Vue des Azimuts

### Azimut 30° :



### Azimut 120° :





**Direction de la Transition Ecologique et du Climat**  
**Département Téléphonie Mobile**